



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-30-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°30.06.2020

OBJET : PATRIMOINE FORESTIER – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association Forêt Modèle de Provence – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'Association Forêt Modèle de Provence, créée le 22 avril 2013 a réussi son audit d'entrée aux réseaux méditerranéen et international en 2014 et propose des actions cohérentes avec les documents de gestion et de protection s'appliquant sur les massifs forestiers alentours (Charte Forestière de territoire, documents d'aménagement forestier, Plan de Développement de Massif, Schéma départemental...).

Les espaces boisés constituent plus de la moitié du territoire communal avec 1 192 Ha dont 876 Ha sont classés en Espaces Boisés Classés et 449 soumis au régime forestier.

Afin de faire face aux enjeux multiples de notre forêt, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, et mener à bien les projets ambitieux de la Commune, il est opportun de s'entourer d'acteur du réseau méditerranéen.

De plus, dans le cadre de notre démarche volontaire et collective de mise en œuvre d'un Agenda 21 initié par la délibération n°13.12.2014, la Commune a pour objectif de s'investir pour le développement économique de la forêt et sa valorisation.

Ce programme vise à mobiliser, maintenir et pérenniser la ressource forestière, dans une logique de développement durable, alliant efficacité économique, préservation de la biodiversité, qualité du patrimoine forestier et accueil du public.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie ambitieuse, il convient d'accompagner l'émergence de projets forestiers et d'échanger sur les pratiques forestières d'autres territoires méditerranéens.

Le coût de cette adhésion s'élève à 300 € par an.

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, il nous appartient aujourd'hui :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association forêt modèle
- De désigner l'élu(e) chargé(e) de représenter la Commune au sein de cette association.

Aussi, je vous propose de désigner Monsieur Patrick DUBESSE comme représentant de la Ville au sein de cette association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association Forêt Modèle de Provence dont le siège social est situé Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne.

DESIGNE Monsieur Patrick DUBESSE comme représentant de la Commune à l'Association Forêt Modèle de Provence.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 300 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.


Le Maire
André MOLINO



The seal is circular with the text 'MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS' around the top and 'N°8 (B-du-Rhône)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with the text '1870' and 'N°8 (B-du-Rhône)' below it.